

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

3^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1860

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

(PLANCHE XII.)

I

ÉBERHARD, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES (1047-1066).

Dans un cercle en grènetis, tête de profil à droite, au-devant
une crose : ✠ EBERHARDVS ARCHIEPS.

— Main bénissante et tenant deux clefs dont les pannetons
forment les lettres TRE (le E et le T liés); au-dessous,
un demi-cercle renfermant une fleur de lis, et que nous
croyons représenter le dôme de la cathédrale de Trèves :
SPETRVS BELG CIV.

A. Gr. 4.40.

Collect. de R. Chalon.

Cette pièce a été gravée par J. J. Bohl, dans ses *Tri-
rischen Münzen*, pl. I, n° 1, et citée par Lelewel, dans son
admirable *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 196.
Mais, sur l'exemplaire de M. Bohl, il se trouvait une lettre
de moins, le B, à la légende du revers. Le savant polonais
proposait de la lire : *Sanctus PETRUS ELOGium CIVi-
tatis*. Notre pièce, plus complète, prouve qu'il faut chercher
une autre interprétation, et nous proposons celle-ci :

Sanctus PETRUS benedicat (ce mot représenté par la main) *TREverim* (les lettres des pannetons) *BELGicam CIVitatem*.

Un denier de l'archevêque Udo (1068-1077), que donne M. Lelewel et dont le type est à peu près semblable au nôtre, vient justifier cette lecture. Il porte pour légende : *SPETRVS BE PSCIV* (*Sanctus Petrus benedicat populum sanctæ civitatis TREveris* (en prenant aussi les lettres des clefs).

Un sceau de la ville de Trèves, du XIII^e siècle, que cite également M. Lelewel, offre la légende suivante, qui a encore la plus grande analogie avec celles de ces deniers : *Trevericam plebem dominus benedicat et urbem*.

Belgicam civitatem est une réminiscence romaine qui n'est pas sans exemple à l'époque du moyen âge. Mais une chose qui nous a particulièrement frappé dans le denier d'Éberhard, c'est la supériorité de sa gravure et de sa fabrication, comparativement à ce que l'on faisait alors dans nos provinces voisines de Trèves, les deniers d'Albert de Namur, par exemple, si grossiers, si mal empreints. Il faut bien admettre que l'ancienne capitale de l'empire gaulois, la *secunda Roma*, avait conservé quelques étincelles du feu sacré et quelques traditions de l'art antique au milieu de la nuit obscure et de la barbarie qui l'entourait.

Le demi-cercle, qu'on avait pris pour les anneaux des clefs, nous semble plutôt représenter le dôme de l'église de Trèves, à cause de ses dimensions et de sa forme, et surtout parce qu'il renferme une fleur de lis, emblème ordinaire des monuments religieux. L'église figurait sur les monnaies et les sceaux comme étant l'image de la cité entière. Elle

représente ici la ville de Trèves, sur laquelle s'étend la main protectrice du saint patron.

II

Tête de profil, à droite, dans un cercle en grènetis :

✠ L'AVS. + TIBI + REX + ETÆRÆ + GLORÆ.

(*Laus tibi rex æternæ gloriæ.*)

— Écu palé d'argent et de sable de six pièces au chef de gueules, qui est Montferrand en Bugey : ✠ B + D + MONTÆ + FERRANDO + EPS + LOS + C. (*Benedictus de Montferrando episcopus, Lausannæ comes.*)

Or. Gr. 3.48.

Chez M. de D.

Les monnaies de Lausanne, dont M. le marquis de Pina avait dit quelques mots dans la *Revue numismatique française* de 1858, p. 127, ont fourni à M. F. Soret le sujet d'un savant mémoire inséré dans cette même revue de 1841 (1).

M. Soret n'a décrit qu'une seule monnaie de Bénédict de Montferrand ; c'est une petite pièce de bas billon, portant, d'un côté, ses armes et, de l'autre, une croix.

En 1854, dans le t. XIII des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, M. Rod. Blanchet a traité de nouveau et d'une manière plus étendue des monnaies de Lausanne (2). Cependant, il n'a connu que deux monnaies de l'évêque Bénédict, celle que donne M. Soret et un

(1) *Lettre à M. F. de Sauley, sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève*, pp. 394 à 419.

(2) *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*, pp. 21 à 81. Ce mémoire a été tiré à part avec un titre particulier.

autre petit billon à la croix fleurdelisée (1). Ni l'un ni l'autre n'a décrit de monnaies d'or de Lausanne. Le second cite, seulement, un règlement, donné, en 1521, par Sébastien de Montfalcon, pour ses monnaies, dans lequel il ordonne de frapper des ducats d'or à 25 carats $\frac{6}{8}$. Ce règlement constate bien l'existence d'une monnaie d'or des évêques de Lausanne. Mais M. Blanchet nous apprend qu'il a consulté, en vain, tous les cabinets et tous les amateurs de la Suisse, et qu'il n'a pu trouver encore aucune de ces monnaies (p. 65).

La jolie pièce, dont nous donnons le dessin, pl. XII, n° 2, est donc, tout à la fois, une pièce unique et une nouveauté curieuse dans la numismatique de la Suisse. Elle est antérieure de plus de trente ans au règlement cité par M. Blanchet.

L'évêque Bénédict ou Benoit de Montferrand, qui appartenait à une famille du Bugey, a occupé le siège de Lausanne de 1477 à 1490, selon Leuzburg (2), de 1476 à 1497, selon Pellis (3).

III

La Vierge tenant l'enfant Jésus : $\text{AVE} * \text{GRACIA} * \text{PLENT}$.

(1) La légende qui entoure la croix est : *ave Maria gra*. Celle du côté des armoiries : SODOME NIBIRIT nous semble inintelligible. Nous ne savons si M. Blanchet a été plus heureux ; toujours est-il qu'il l'a transcrite sans commentaire ni explication. Que vient faire Sodome sur cette monnaie épiscopale ?

(2) Bernard Emmanuel de Leuzburg, évêque de Lausanne, en 1782.

(3) *Éléments de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud*.

— Croix terminée par des feuilles à cinq lobes : ✠ $\overline{\text{AY}}$ ✠
O * MONT * FALCON.

B. Gr. 0.85.

Collect. de R. Chalon.

Cette jolie petite monnaie de Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne (1490-1517), semble être une variété — inédite — de la pièce n° 440, appartenant à la collection du Musée de Lausanne, et que M. Blanchet a décrite, sans en donner la gravure, p. 58 de son mémoire.

IV

Ce cavalier d'or de Jeanne de Brabant, qui appartient à notre confrère et ami, M. L. de Coster, offre une singularité qui mérite d'être signalée. L'armure du guerrier et la couverture du cheval au lieu d'être parsemées de fleurs de lis, comme sur les autres exemplaires connus, sont ornées de petites croisettes ou de quartefeuilles. On aura voulu, sans doute, s'éloigner un peu de l'imitation servile de la monnaie française, ainsi que l'avait fait le comte de Hainaut, qui remplaçait les fleurs de lis par de petits lions.

V

Lion rampant sur champ billeté. Entre un double grènetis :

✠ $\overline{\text{OTTO COMES}}$.

—Aigle éployée. Entre un double grènetis : ✠ $\overline{\text{NVMACEN}}$.

A. Gr. 0.25.

Collect. de R. Chalon.

Obole du petit denier de Nimègue, attribué par M. Vander Chijs au comte de Gueldre, Otton II (1229-1271), et

dont il a donné le dessin sous le n° 7 de la planche I de son mémoire sur les monnaies des comtes et ducs de Gueldre. Cette obole est unique. M. Vander Chijs n'a connu aucune pièce inférieure au petit denier.

VI

Lion rampant dans un cercle en grènetis.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée des lettres I DVX.

A. Gr. 0.23.

Cabinet de M. Vander Auwera.

Voici encore une obole jusqu'ici inconnue ; c'est celle du petit denier de Jean I, duc de Brabant (1261-1294), gravé par M. Vander Chijs, sous le n° 1 de la planche V de ses monnaies de Brabant. On peut, nous semble-t-il, affirmer avec toutes les probabilités, que les petits deniers ont eu l'obole pour subdivision ; et il est permis d'espérer qu'on retrouvera successivement ces pièces qui, par leur exiguïté, échappent si facilement aux recherches, dans les fouilles et les déblais.

VII

Écu parti au lion de Brabant et au lion de Limbourg :

MOΩ €ΠΛΛ ΟΥΤΩ? (*Moneta Lovaniensis*).

— Croix pattée coupant la légende et anglée de quatre molettes à six pointes : ·I·ΩV | X·BR | ΛBTX | ΠI€.
(*Johannes dux Brabantiae*).

A. Gr. 0.65.

Collect. de M. de Coster.

Demi-esterlin de Jean II, duc de Brabant, inconnu à

M. Vander Chijs et qui ne se trouve, à ce que nous croyons, que dans la riche collection de M. de Coster.

VIII

Lion rampant dans un cercle en grènetis.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée des lettres *H V S N*.

A. Gr. 0.40.

Collect. de M. de Coster.

Cette pièce est une copie servile d'un petit denier avec les lettres *L A V O* (Louvain), qu'on attribue à Jean I, duc de Brabant. *Voir Vander Chijs, pl. XXXII, n° 1.*

Nous proposons de reconnaître dans les lettres *H V S N*, le nom de la ville de Huissen, près de Nimègue.

Cette petite ville, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, appartenait originairement au comté de Clèves. Elle passa avec ce pays sous la domination de la Prusse. De 1795 à 1800, sa possession fut contestée par la république batave. En 1806, elle fit partie de l'apanage de Joachim Murat, grand-duc de Berg. En 1808 elle fut cédée au royaume de Hollande et alla, en 1810, s'engloutir avec ce royaume éphémère dans l'empire français.

Lorsque advint l'insurrection des Pays-Bas et l'expulsion des Français, au mois de décembre 1815, les Hollandais voulurent conserver Huissen, mais les Prussiens s'en emparèrent. Les traités donnèrent enfin Huissen au royaume des Pays-Bas, qui en prit possession en 1816.

Huissen fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Nimègue, province de Gueldre.

Le petit denier de M. de Coster doit être d'un comte de Clèves contemporain de Jean I, c'est-à-dire de Thierry VI (1261-1275) ou de Thierry VII (1275-1505).

IX

Lion rampant, dans un cercle : ✠ GERIT WILHÆ....

— Croix pattée, coupant la légende : MOI | ETTB |
RÆO ◦ | ERVO. (*Moneta Bredervordensis.*)

A. Gr. 0.85.

Collect. de M. Justen.

L'explication de cette monnaie présente plus d'une difficulté. Le nom de la localité ne laisse cependant aucun doute. Elle est de Bredevoort, au comté de Zutphen. Son type, employé dès le règne de Renaud II, s'est prolongé en Gueldre, jusque vers la fin du xiv^e siècle.

La ville actuelle de Bredevoordt, Bredevoort ou Bréfort, province de Gueldre, arrondissement et à 8 lieues S. E. de Zutphen, canton d'Aalten, petite forteresse défendue par une citadelle et n'ayant que 1,255 habitants, était jadis le chef-lieu d'une seigneurie assez étendue.

Elle appartient d'abord, dit Vander Aa, aux évêques d'Utrecht, puis à la famille des sires de Loen, Lon ou Looz en Westphalie, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelques fois, avec les comtes de Loos, au pays de Liège.

La branche de Loen qui possédait Bredevoort, s'éteignit vers 1258. Herman, seigneur de Lon, et Ludolf, seigneur de Steinfort, en héritèrent. Ils se partagèrent la seigneurie et fortifièrent le château de Bredevoort, en y employant les pierres du vieux château de Loen.

Herman, qui s'intitulait comte de Loen par la grâce de Dieu, céda, vers 1245, le haut domaine de son château de Bredevoort, au comté de Gueldre, dont il reconnut le tenir en fief.

En 1255, Herman, qui ne prenait plus, à ce qu'il semble, le titre de comte, vendit à Otton de Gueldre ses juridictions sur Schlem, Hengelo et Wyfluysen.

En 1278, selon Van Spaan, vers 1276, selon Vander Aa, le seigneur de Bredevoort fit prisonnier le comte Engelbert de la Marek, et l'enferma dans son château, où il mourut de chagrin. Pour se venger de cet attentat, Éverard de la Marek assiégea Bredevoort et s'en empara, le château ayant été abandonné furtivement, de nuit, par la garnison. Il fit alors transporter le corps embaumé de son père, et le fit inhumer à Kappenberg. Quant au château de Bredevoort, Éverard le conserva, dit Vander Aa, avec l'appui et le consentement de l'évêque de Munster, Otton de Rietberg, jusqu'en 1505, que Wiebold de Holte, archevêque de Cologne, dont la sœur avait épousé Herman, comte de Looz, força par les armes, le détenteur de Bredevoort, à remettre la ville et le château à son légitime seigneur. Mais, d'après Van Spaan, celui-ci dut transiger avec l'évêque de Munster, qui reprit les châteaux de Loen et de Bredevoort, et y mit garnison.

La famille de Loen à Bredevoort s'éteignit en 1515, par le décès d'Herman, mort sans enfants dans un âge très-avancé. Otton, sire d'Aluys, fils d'une sœur de Herman, hérita de Bredevoort qu'il vendit, le 3 août 1516, à l'évêque de Munster.

Vers la fin de 1526, Renaud II, comte de Gueldre, surprit la forteresse de Bredevoort, et s'en rendit maître.

L'année suivante, Jean de Diest, évêque d'Utrecht, intervint entre les deux compétiteurs. Il ménagea entre eux un accord, par lequel le comte de Gueldre posséderait seul le château, tandis que la seigneurie appartiendrait à l'évêque de Munster.

Plus tard, vers la fin du même siècle, Guillaume, duc de Juliers et de Gueldre, engagea le château de Bredevoort pour 5,000 écus d'or de France, à Henri de Gemen. Jacques de Bronckhorst le posséda, au même titre, avec l'assentiment des états de Gueldre; mais, lorsqu'en 1380, il eut embrassé le parti des Espagnols, la ville avec la seigneurie fut donnée en engagère à Guillaume I, prince d'Orange. Ses successeurs la possédèrent au même titre, plusieurs fois renouvelé, jusqu'en 1697, qu'elle fut offerte et concédée en toute propriété, par les états de Gueldre, à Guillaume III, roi d'Angleterre et stadhouder des Provinces-Unies. Elle était comprise dans sa succession, et, par un partage, fait en 1752, entre le roi de Prusse et le prince d'Orange, Guillaume Charles Henri Friso, elle échut à ce dernier, et appartient encore actuellement à la famille royale des Pays-Bas.

Mais revenons à notre petite pièce qui, du côté du lion, porte, ou semble porter pour légende : *Gert Wllie*..... Gérard Guillaume.

Et d'abord, la réunion de deux prénoms sur une monnaie serait, pensons-nous, sans exemple à cette époque. Puis il n'y a eu alors de Gérard (Gert) ni parmi les évêques de Munster, ni parmi les comtes de Gueldre. En supposant la pièce antérieure à 1515, ce qui est peu admissible, il n'y aurait pas, non plus, de sire de Loen de ce nom.

La conjecture la plus probable c'est que la pièce est de Guillaume de Juliers, et que la légende a été treffée et surfrappée. Ce serait alors à un accident de monnayage, bien singulier du reste, qu'il faudrait attribuer les lettres GERM.

X

Trois fleurs de lis dans le champ, placées 2 et 1 :

✠ IOH̄S : DNS : DEI : WESMAELI : Z : PHALAI.

— Grande croix pattée, coupant la légende, et anglée des lettres FALS. Autour : ✠ MOET | ANOVA | ROMAN | ORVM :.


A. Gr. 3.00.

Bibliothèque royale.

Imitation de la plaque frappée à Tournai, par Charles VII, en 1425. C'est une pièce de plus à ajouter à la liste déjà si longue des contrefaçons de Jean de Wesemael, seigneur de Rummen et de Phalais. On remarquera que le côté de la croix, avec la singulière légende : *moneta nova Romanorum*, pour dire *monnaie de Rummen*, a servi également de revers à la contrefaçon du *kromsteert*, faite par le même Jean de Wesemael, pièce que M. Serrure a publiée le premier, dans sa *Notice sur les monnaies frappées à Rummen, Gand, 1859*.

XI

Aigle impériale biceps, portant en cœur le globe crucigère.

Sur le globe le chiffre 10 (valeur de la monnaie) : .

FERDINAND . II . DG . RO . IM . SEM . A .


— Écusson écartelé de Bronckhorst et de Batenbourg, avec l'écu de Steyn en cœur, timbré d'un heaume couronné et entouré de lambrequins : MAX . CO . D . BR . BA
L . BAR . IN . BAT . E . S (*Maximilianus comes de Bronckhorst-Batenbourg liber baro in Batenbourg et Stein*).

A. 4.00.

Collect. de M. de Coster.

Cette pièce de Maximilien de Bronckhorst, qui fut seigneur de Batenbourg de 1605 à 1641, ne se trouve, ni dans le *Muntboek* de Verkade, ni dans la *Notice sur les anciens seigneurs de Steijn*, de M. Wolters. Nous la croyons inédite. Notre confrère et ami M. Prosper Cuypers avait, le premier, fait connaître, dans cette revue (1), une monnaie de Maximilien de Bronckhorst. C'est une petite pièce de billon ou d'argent à bas titre, portant pour indication de valeur 2. S. (2 solidi), et qui semble être une subdivision de celle de M. de Coster.

XII

La louve allaitant Romulus et Rémus, au dessous le millésime 1559 et le monogramme (A) :  R . P . SEN :
IN MONTEALICINO.

— Écusson orné d'enroulements portant, en bande, le mot LIBERTAS. Autour : HENRICO · II · AVSPICE ·

Or. Gr. 3.30.

Collect. de R. Chalon.

Une pièce semblable, mais de l'année 1558, a été publiée

(1) T. II, 2^e série, p. 169.

dans la Revue française de 1847 ⁽¹⁾, par M. l'abbé Cavedoni, d'après un exemplaire unique, trouvé dans les environs de Pavullo, et appartenant à S. A. I. le duc de Modène.

Un autre exemplaire, de 1556, avait été indiqué par M. Combrouse, comme faisant partie de la collection de la monnaie et estimé par lui à la somme de 150 francs ⁽²⁾.

Enfin, Leblanc avait donné le dessin d'une pièce au même type, en la plaçant parmi les monnaies d'argent; ce qui prouve qu'il ne l'avait pas vue.

Bellini, qui a publié plusieurs monnaies d'argent et de cuivre de Montalcino, n'a pas connu le florin d'or. Voici en quelques mots ce que M. Cavedoni nous apprend sur l'origine de ces singulières monnaies.

Quand la ville et république de Sienne fut conquise, en 1555, et annexée à la Toscane, quelques réfugiés Siennois au nombre d'environ quatre-vingts citoyens, s'étaient retirés, sous la protection de la garnison française, dans la forteresse de Montalcino, à sept lieues S. E. de Sienne. Là ils se constituèrent en république et firent respecter pendant quatre ans les glorieux débris de l'autonomie siennoise. La capitulation honorable du 31 juillet 1559, mit fin à cette république qui fut définitivement absorbée par le duc Cosme de Médicis.

Les Siennois de Montalcino ouvrirent leur atelier monétaire, le 25 avril 1555, sous la direction d'Angelo Fraschini. Mais bien qu'ils aient, disent les historiens italiens, frappé un grand nombre de monnaies, ces monnaies sont

⁽¹⁾ P. 447.

⁽²⁾ La pièce ne lui appartenait pas.

toutes fort rares et notre florin de 1559 est très-probablement une pièce unique.

Leblanc, à propos des pièces de Montalcino, qu'il range parmi les monnaies royales de France, dit que « quelques-uns prétendent que la république de Sienne s'était donnée entièrement à Henri II. » Les Français de toutes les époques et sous tous les régimes, ont toujours eu la naïveté de croire que les autres nations brûlaient du désir d'être incorporées par eux.

Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.

Le florin de 1559 prouve au contraire que, jusqu'à la fin, la république de Sienne, *in monte alcino*, bien que assistée par une garnison française, n'a pas répudié son titre et n'a pas été *annexée*.

On remarquera que le florin du cabinet de Modène porte : **IN MONTE ILICINO**, comme celui de la monnaie de Paris, et comme les monnaies d'argent de Bellini et de Leblanc. Le nôtre a : **IN MONTE I ALICINO**, avec un petit i entre **MONTE** et **ALICINO**. Enfin il diffère encore des deux autres en ce que la légende du revers n'est pas précédée d'une fleur de lis, mais d'un anneau (○).

M. Cavedoni croit reconnaître, dans les ornements qui entourent le mot **LIBERTAS**, les bastions de la forteresse dans laquelle la liberté siennoise s'était réfugiée. Nous avouons n'y voir qu'une espèce de bordure fort à la mode à cette époque et qu'on mettait autour des portraits, des armoiries, des titres de livre, etc. Il faut en numismatique, comme dans beaucoup d'autres choses, se défier de son imagination.

XIII

Le globe impérial crucigère dans un cartouche formé de trois arcs de cercle et trois angles saillants : ✠ FERDI .
II . ROMA . IMPERA . SEM . AVG .

— Écusson aux trois lions léopardés, timbré d'un heaume de face, grillé, avec couronne et lambrequins : MONE . AVRE . CO . IN . MA . 1622. (*Moneta aurea comitis in Macagno*).

Or. Gr. 3.20.

Collect. de R. Chalon.

Le comte Jacques Mandelli, d'une ancienne famille milanaise, était seigneur du petit fief impérial de Macagno sur le lac Majeur. S'étant attiré les bonnes grâces de l'empereur Ferdinand II, ce prince le fit son chambellan, son vicaire de l'Empire dans le domaine de Macagno, et lui accorda le droit d'y battre monnaie. On connaît un thaler de Jacques Mandelli, gravé dans « *les monnaies d'argent du cabinet impérial de Vienne*. Trois florins d'or du même dynaste, et différents du nôtre, se trouvent figurés dans les vieux tarifs d'Anvers et attribués erronément à La Mirandole, par les auteurs de ces tarifs, contemporains cependant du comte de Macagno. On sait, au reste, combien les attributions de ces tarifs sont fautives, bien qu'émanant d'une source officielle.

Un excellent article de M. B. de Koehne, sur les seigneurs de Macagno, se trouve dans le t. IV des *Mémoires de la société impériale d'archéologie de Saint-Petersbourg*. M. de Koehne y décrit trois pièces d'or, florins ou dueats, de Jacques Mandelli, appartenant à la riche collection de M. Reichel. Deux de ces pièces étaient connues d'après les tarifs

d'Anvers. Une quatrième pièce, qui y est gravée, n'a pas été retrouvée. La nôtre, inédite jusqu'à ce jour, sera donc la cinquième pièce d'or des comtes de Macagno.

R. CHALON.

